

## Règlement de l'Action HERTA "Satisfait ou remboursé"

### Généralités

1. Les présentes conditions sont d'application à l'Action HERTA "Satisfait ou rembourse" ("l'Action") de Nestlé Belgilux SA, dont le siège social est établi à 1070 Anderlecht, Rue de Birmingham 221, RPM Bruxelles - BE 0402.231.383 (ci-après "**Nestlé**"). Les conditions de l'action peuvent être obtenues auprès du service consommateurs de Nestlé Belgique et également être consultées sur [www.hertapromo.be](http://www.hertapromo.be) ("**le Site de l'Action**").
2. La société Nestlé se réserve le droit de mettre un terme à l'Action ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux Participants. Toute modification ou adaptation des conditions de l'Action et tout arrêt ou modification de l'Action seront communiqués par Nestlé sur le Site de l'Action.
3. Nestlé se réserve le droit d'exclure des participations les courriers qui lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. De plus, Nestlé peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

### Participation

4. Pour participer à l'action "Satisfait ou remboursé" les consommateurs doivent acheter préalablement un produit participant.
5. Les collaborateurs de Nestlé et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation de l'Action ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour un remboursement.
6. L'Action se déroule uniquement sur le territoire belge et luxembourgeois. Cette Action est ouverte à toute personne physique vivant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et disposant d'une résidence ou d'un domicile fixe où elle est inscrite comme résidente.
7. La participation est limitée à 1 seule fois par combinaison de compte bancaire, par formulaire et par famille (adresse mail).
8. En participant à l'Action, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions de l'Action telles que décrites dans le présent document.
9. La participation à cette Action est réservée aux personnes majeures (18 ans ou plus).

### Action

10. L'Achat doit se faire entre 08/04/2019 et 12/05/2019. En cas de insatisfaction, le remboursement doit être demandé avant le 26/05/2019.
11. Pour pouvoir participer à cette Action les Participants doivent se rendre sur le site de l'Action et y compléter leur nom, prénom, compte bancaire, adresse e-mail, la raison de leur insatisfaction ainsi que le ticket de caisse officiel mentionnent la date et le montant de l'achat entouré. Ils ont également la possibilité de s'abonner à la newsletter.
12. Les Participants qui se seront inscrits correctement et qui rempliront leurs coordonnées pourront être remboursé pour l'achat d'un produit HERTA volaille participant effectué entre le 08/04/2019 et le 12/05/2019 dans un magasin en Belgique ou au Luxembourg. Action limitée à 25.000 remboursements.
13. Le délai de remboursement est de 4 à 6 semaines après de la demande de remboursement.
14. Produits participants de la gamme HERTA volaille:
  - 7613036704854 HERTA Poulet Nature Sans Nitrite 6Tr 110g
  - 7613036512848 HERTA Poulet Broche Sans Nitrite 4Tr 100g
  - 7613036704809 HERTA Poulet Fumé Sans Nitrite 4Tr 100g
  - 7613036704885 HERTA Dinde Sans Nitrite 4Tr 100g

15. Chaque Participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à titre personnel, un remboursement par compte bancaire, par formulaire et par famille (adresse mail).
16. Le remboursement sera égal au montant affiché sur le ticket de caisse fournis.

### **Protection de la vie privée**

17. Les Participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Nestlé pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité, l'éventuel accord d'un tiers (par ex. parents) et une preuve valable d'un compte bancaire indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution le remboursement.
18. Les Participants acceptent que leurs données (personnelles) nécessaires pour la participation à cette Action soient enregistrées et traitées par Nestlé dans le respect de la déclaration de respect de la vie privée de Nestlé, telle qu'indiquée sur [www.nestle.be](http://www.nestle.be).
19. Les données personnelles fournies à Nestlé par le Participant dans le cadre de l'Action seront incluses dans une base de données qui sera traitée conformément à la législation applicable en matière de Confidentialité. Ce fichier ne sera utilisé par Nestlé que dans le cadre de l'action en cours. Les Participants auront le droit de consulter, corriger ou supprimer ces données. Ce droit peut être exercé en prenant contact avec le service consommateurs mentionné ci-dessous. Le Participant qui demandera la suppression de ses données pendant la durée de l'Action acceptera que sa participation soit automatiquement annulée dans la mesure où l'enregistrement dans la liste des Participants suppose impérativement une inscription. Le Participant pourra s'il le souhaite recevoir des informations par e-mail sur les produits et/ou offres de Nestlé en cochant la case à cet effet sur le Site de l'Action.

### **Responsabilité**

20. Nestlé et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès aux, de l'utilisation des et de la confiance aux informations reprises sur le Site de l'Action ou tout site s'y rapportant, à moins que ces dommages ne soient dus à une faute grave ou intentionnelle de Nestlé.
21. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects de l'Action. Nestlé décline toute responsabilité en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant de l'Action, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du prix. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable des dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Nestlé ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois.

### **Dispositions finales**

22. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site de l'Action sont la propriété de Société des Produits Nestlé S.A. Rien du contenu de cette Action et/ou publication ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite de Nestlé.
23. Le droit applicable à la présente Action est le droit belge. Les éventuels litiges découlant des conditions de l'Action ou de la participation à l'Action seront soumis exclusivement au juge compétent à Bruxelles.
24. Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant l'Action ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le service consommateurs de Nestlé :
  - par téléphone au numéro: 02 529 54 54
  - par courrier à l'adresse: Nestlé Belgilux, Rue de Birmingham 221, 1070 Bruxelles, Belgique

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Nestlé compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par téléphone ou par écrit (ou par e-mail). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 4 semaines.

Rédigé le 15/03/2019